



PROTECTIONS DES YEUX ET DU VISAGE



Ensemble des équipements utilisés pour protéger ces parties du corps contre les risques physiques, chimiques, biologiques, ou radiologiques susceptibles de causer des blessures, des irritations ou des infections.

? Pourquoi les porter

- Éviter projections ou rayonnements nocifs
- Prévenir les blessures graves ou cécité
- Éviter les irritations
- Améliorer le confort et la précision
- Respect des normes de sécurité

🔧 Types d'équipements

- Lunettes à branches (chocs, éclats)
- Lunettes-masques (poussières, liquides)
- Lunettes étanches
- Lunettes adaptées à la vue
- Écrans faciaux (liquides, rayonnements)

🕶 Verres correcteurs

- Adaptés à la vue du travailleur
- Meilleure acceptation et confort
- Supprime le besoin de sur-lunettes
- Réduction des risques de non-port

⚠ Points de vigilance

- Identifier le risque : thermique, chimique...
- Définir le traitement (antibuée, anti-rayures)
- Adapter la forme à la tâche
- Vérifier la compatibilité avec d'autres EPI

✅ Bonnes pratiques

- Informer sur les risques oculaires
- Former sur le bon usage des protections
- Nettoyer régulièrement avec des produits adaptés
- Vérifier rayures et ajustement
- Remplacer dès usure
- Stocker dans un étui adapté



Santra Plus vous accompagne dans le choix et la mise en place d'EPI adaptés aux risques professionnels et au profil des utilisateurs.



 02.79.92.10.55

 Santra Plus

 www.santraplus.fr

 a.croissant@santraplus.fr

Le Code du travail exige le maintien de la propreté des EPI
Suivre les recommandations du fabricant (process et détergent)